



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
(S.M.A.V.A.A.)
2 route de Quincy
18120 LURY SUR ARNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 27 mars 2023

Objet de la délibération : Vote de la durée d'amortissement des immobilisations comptabilisées à l'article 2031

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures 30, à la Mairie de Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

Présent(e)s avec voix délibérative :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Érick AUDEBERT, Mme. Nicole SAUGET, M. Bernard BAUCHER, M. Olivier PERREAU, M. Charles BABLIN, Mme. Céline MILLERIOUX, Mme. Anne Elisabeth LE FELIC, M. Alain BARDAY, M. Romain GASSIPARD, M. Jacques PALLAS, Mme. Chantal CREPAT, M. Jany GIBERT, M. Eric TOUPET

Excusé(e)s : , Mme BERNACHOT COMPAIN Emilie, M. Jean Jacques ONFRAY, Mme MOREVE Sabine, M. Jean-Paul DAVID

Absents : M. Damien PRELY, M. Rémy POINTEREAU

Présentes sans voix délibérative : Mmes Angélique BELLAIR et Marie ROCHE

Secrétaire de séance : Mme Anne Elisabeth LE FELIC

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 14 Mars 2023

Vu la délibération N° 2015/013 du 15/06/2015 fixant les durées d'amortissement d'un certain nombre d'immobilisations,

Considérant qu'aucune durée d'amortissement n'a été votée pour les immobilisations incorporelles inscrites à l'article 2031 « Frais d'Etudes »,

Il est donc nécessaire de voter une durée d'amortissement pour les immobilisations comptabilisées sur le compte 2031.

Le Président propose de voter une durée d'amortissement figurant dans l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve à l'unanimité cette durée d'amortissement la durée d'amortissement suivante :

Article	Libellé de l'immobilisation	Durée votée
2031	Frais d'Etudes	5 ans

Ainsi Fait et délibéré à BURY SUR ARNON le 27/03/2023
Le Président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

